

Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	19
de Votants	19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 03/04/26

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

2026-728 Composition des commissions municipales - CCAS

Voici le détail des commissions, adopté à l'unanimité :

Commission Finances	
Jacques VEQUAUD	Vice- président
Elie ANDIN	Membre
Martine JOLLY	Membre
Nicolas BONNEAU	Membre
Jean Pierre TALKI	Membre

Commission Attractivité - Communication	
Mathilde COSSON	Vice- présidente
Samuel RIFFAUD	Membre
Elodie AUFRAY	Membre
Flavie DAVID	Membre
Lydie GRASSINEAU	Membre
Martine JOLLY	Membre
Fabien VIOLET	Membre

Commission Développement économique - Commerce - Artisanat	
Franck PIARD	Vice- président
Nicolas BONNEAU	Membre
Dylan BERNARD	Membre
Samuel RIFFAUD	Membre
Laura PIERRE	Membre
Jean Pierre TALKI	Membre

Commission Participation – Associations –Fêtes et cérémonies	
Fabien VIOLET	Vice- président
Samuel RIFFAUD	Membre
Nicolas BONNEAU	Membre
Jacques VEQUAUD	Membre
Delphine LEITAO	Membre
Dylan BERNARD	Membre
Martine JOLLY	Membre
Mathilde COSSON	Membre

Vote :

0 abstention ; 19 voix favorables ; 0 voix défavorable

Commission Bâtiments communaux – Sécurité - Accessibilité

Jean-Pierre TALKI	Vice- président
Aurélie GRASSINEAU	Membre
Nicolas BONNEAU	Membre
Dylan BERNARD	Membre
Franck PIARD	Membre

Commission Enfance jeunesse – Ecoles - Aînés

Martine JOLLY	Vice- présidente
Aurélie GRASSINEAU	Membre
Delphine LEITAO	Membre
Elodie AUFRAY	Membre
Flavie DAVID	Membre
Lydie GRASSINEAU	Membre
Laura PIERRE	Membre
Jean Pierre TALKI	Membre
Fabien VIOLET	Membre

Commission Voirie – Agriculture – Prairie communal

Nicolas BONNEAU	Vice- président
Jacques VEQUAUD	Membre
Franck PIARD	Membre
Mathilde COSSON	Membre
Elie ANDIN	Membre

Centre Communal des Actions Sociales

Martine JOLLY	Vice- présidente
Mathilde COSSON	Membre
Aurélie GRASSINEAU	Membre
Elodie AUFRAY	Membre
Elise POYVRE	Membre
Dylan BERNARD	Membre
Membres extérieurs à désigner	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	19
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois d'avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Nalliers, sous la présidence de
Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 03/04/26.

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

729-26 Délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines de ses attributions

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

- 1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés ;
- 2° de passer les contrats d'assurance ;
- 3° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 7° de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
- 8° dans le cadre du Droit de Prémption Urbain institué le 23 mars 2008, d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, et ce, de manière générale;
Le Maire devra rendre compte à chaque réunion obligatoire du conseil municipal, des opérations qu'il aura conclues ou refusées en exécution de ladite délégation.
- 9° de signer les conventions avec les opérateurs de réseaux (SyDEV, Vendée Eau, ERDF...) quand celles-ci concernent des travaux d'entretien de réseaux ou des opérations d'aménagements dont le programme a été préalablement arrêté par le Conseil Municipal;
- 10° d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme

Le Maire
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 19
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 03/04/26

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRA Y Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

730-26 Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la décision du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire et d'élire 2 conseillers délégués. La date de début d'indemnisation est fixée à la date d'installation à savoir le 20 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à un vote.

Le Conseil Municipal, par 19 voix favorables :

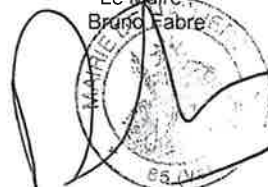
- fixe conformément aux articles L 2123-23-1 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales le mode de calcul des indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués comme suit :

Fonction	Taux maximum applicable	Taux retenu
Maire	55.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	29.50 % l'indice brut terminal de la fonction publique =>
1er Adjoint	21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	14.25 % l'indice brut terminal de la fonction publique
2ème Adjoint	21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	14.25 % l'indice brut terminal de la fonction publique
Sème Adjoint	21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	14.25 % l'indice brut terminal de la fonction publique
4ème Adjoint	21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	14.25 % l'indice brut terminal de la fonction publique
5ème Adjoint	21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	14.25 % l'indice brut terminal de la fonction publique
2 Conseillers délégués	Indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire et adjoins	11.38 % l'indice brut terminal de la fonction publique
Enveloppe brute maximale/mois	6 681.46 €	5 576.90€

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	19
de votants	19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois de avril ,le Conseil municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 3 avril 2026.

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETE Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie.

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

731-26

Représentation de la Commune au Comité Territorial de l'Énergie, en vue de l'élection des délégués au Comité Syndical du SYDEV

Le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) est un syndicat mixte fermé composé de l'ensemble des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Vendée.

Son organe délibérant, le comité syndical, est constitué des représentants désignés, directement et par délibération, par les EPCI et la commune de l'Île d'Yeu (un délégué titulaire pour chaque EPCI et un délégué titulaire pour la commune de l'Île d'Yeu) et par les délégués élus par chaque comité territorial de l'énergie (CTE) parmi les représentants des communes désignés par délibération.

Au préalable de l'élection des membres du comité syndical du SYDEV en CTE, il appartient à chaque commune de procéder à l'élection d'un **délégué titulaire** et d'un **délégué suppléant** parmi les membres du conseil municipal qui seront invités à siéger au sein du CTE dont ils sont membres.

Les délégués sont élus par le conseil municipal à la majorité absolue. Toutefois, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

En application de l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination de ses représentants.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-7, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-7 et L.5711-1,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu le rapport ci-dessus exposé,

Considérant que les communes sont représentées au sein des CTE par un (1) délégué titulaire et par un (1) délégué suppléant,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter sur l'un de ses membres, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Délégués titulaires

Est candidat : Franck PIARD

Nombre de votants : 19

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Délégués suppléants

Est candidat : Jacques VEQUAUD

Nombre de votants : 19

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

Délégués titulaires : Franck PIARD (19 voix)

Délégués suppléants : Jacques VEQUAUD (19 voix)

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme

Le Maire
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 19
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 03/04/26

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie.
Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

732-26

Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin

Monsieur le Maire rappelle que la commune ayant adopté la Charte de Parc Naturel Régional du Marais poitevin est classée dans le Parc et adhère au Syndicat Mixte chargé de sa mise en œuvre. Il s'agit de promouvoir un développement du marais respectueux de son patrimoine naturel et culturel. Les délégués choisis représenteront la commune au sein du Parc, participeront à ses missions, et feront le lien pour en rendre compte au sein du conseil.

Il convient en conséquence de procéder l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote :

Délégué titulaire :

Est candidat : Bruno FABRE

Nombre de votants : 19

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 19 - Bruno FABRE (19 voix)

Majorité absolue : 10

Délégué suppléant

Est candidat : Mathilde COSSON

Nombre de votants : 19

Bulletins nuls : 0

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 19 - Mathilde COSSON (19 voix)

Majorité absolue : 10

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

Délégué titulaire : Bruno FABRE **Délégué suppléant :** Mathilde COSSON

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 19
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois d'avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 3 avril 2026

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

733-26 Election d'un représentant à GEOVENDEE

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée s'est transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...) ;
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le Conseil Municipal, en conséquence de ce qui précède, décide de nommer :

- Jean-Pierre TALKI en qualité de représentant titulaire de la commune de Nalliers au sein du GIP GEO VENDEE ;
- Elodie AUFRAY en qualité de représentant suppléant de de la commune de Nalliers au sein du GIP GEO VENDEE.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Jean-Pierre TALKI titulaire et Elodie AUFRAY, suppléant(e), aux fins :

- de représenter la commune de Nalliers au sein du GIP GEO VENDEE,
- de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP GEO VENDEE,
- et le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP GEO VENDEE si les représentants sont désignés au sein d'un collège administrateur.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 19
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois de avril ,le Conseil
, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la M
Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 3 avril 2026

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

734-26 Election d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que :

- Jacques VEQUAUD

s'est (se sont) porté(s) candidat(s) pour représenter la commune.

Le conseil municipal procède à l'élection.

Résultat du vote (si plusieurs tours, à détailler tour par tour)

- Mr Jacques VEQUAUD ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : 19), est proclamé élu représentant de la commune.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	19
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt six le 13 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 3 avril 2026

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

735-26 Désignation des délégués au SIVU de la Gendarmerie de l'Hermenault

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de procéder l'élection de 2 délégués titulaires en vue de siéger au sein du SIVU de la Gendarmerie de l'Hermenault.

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote :

Sont candidats : Jean Pierre TALKI - Nicolas BONNEAU

Suffrages exprimés : 19

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

Délégué titulaire : Jean-Pierre TALKI **Délégué titulaire :** Nicolas BONNEAU

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus .
Ont signé au registre, tous les membres.

Pour extrait conforme
Le Maire
Bruno Fabre

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 19
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois de avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Nalliers sous la présidence de
Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 30 mars 2026

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

736-26 VENDÉE EXPANSION - SPL : Désignation du représentant permanent à l'Assemblée spéciale et du représentant permanent à l'Assemblée générale des actionnaires.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est actionnaire de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL » (société immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 788 779 502).

La société « VENDÉE EXPANSION - SPL » a pour objet l'accompagnement exclusif des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales (cf. statuts). A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'opérations de construction (bâtiments, voiries...),
- et toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, actionnaires.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Nalliers ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la Commune de Nalliers a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de notre Commune à l'Assemblée spéciale et du représentant de notre Commune à l'Assemblée générale de la société « VENDÉE EXPANSION - SPL ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L. 1524-5 ;

VU le Code de commerce ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** Monsieur Franck Piard pour assurer la représentation de la Commune de Nalliers au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Franck Piard pour assurer la représentation de la Commune de Nalliers au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- **AUTORISE** le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune de Nalliers toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa Présidence et/ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration ;
- **AUTORISE** le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune de Nalliers, la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, le cas échéant ;
- **AUTORISE** le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Commune de Nalliers toutes fonctions auxquelles que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration (vice-présidence, membre de comités d'étude etc.).

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre, tous les membres.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 19
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 03/04/26

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETE Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAÏ Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

737-26 Réalisation d'un réseau eau pluvial rue Victor Hugo - choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation des entreprises pour la réalisation d'un réseau d'eau pluvial rue Victor Hugo. L'avis d'appel public à la concurrence a débuté le 17 février 2026 pour une date butoir des réceptions des offres le 31 mars 2026.

Il résulte de son analyse :

Entreprises	Montant à l'offre en € HT	Choix final HT	Classement
		Montant vérifié	
EIFFAGE	78 422.00	78 422.00	1
COLAS	86 999.00	86 999.00	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

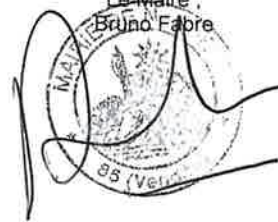
- décide de confier les travaux de réalisation d'un réseau d'eau Pluvial rue Victor Hugo, aux entreprises selon le tableau d'attribution ci-dessus pour un montant global de 78 422.00 HT.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 19
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 03/04/26

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETE Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

738-26 Réfection du pont des Effruches - choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation des entreprises pour la réfection du pont des Effruches

Il résulte de son analyse :

Entreprises	Montant à l'offre en € HT	Classement
Bonnet	57 750.00 €	2
Guyonnet	95 868.95 €	4
Guyonnet + Gatteau	46 623.58 €	1
Etchart	78 414.30 €	3

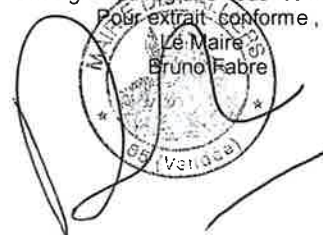
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier les travaux de réfection du pont des Effruches, aux entreprises selon le tableau d'attribution ci-dessus pour un montant global de 46 623.58 HT.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 19
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Nailliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 03/04/26

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

739-26 Réfection du pont des Effruches – Demande de Subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection du pont des Effruches. Il précise que cette réalisation pourrait bénéficier d'un soutien financier de la DETR. Il pourrait être réalisé au cours du second semestre de l'exercice 2026. Il présente le projet et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

	<i>Dépenses</i>	<i>Libellé</i>	<i>Recettes</i>
GUYONNET + GATTEAU	46 623,58	DETR 20%	9 324,72
		Autofinancement	37 298,86
Total	<u>46 623,58</u>	Total	<u>46 623,58</u>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 19):

- Approuve le programme qui lui est présenté.
- Adopte le plan de financement prévisionnel proposé.
- Sollicite une aide financière au titre de la DETR pour sa répartition 2026.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 18
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois de avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 30 mars 2026

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

740-26 Réalisation de prestations de gros entretien de voirie - Groupement de commandes – projet de convention 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention qui définit les modalités de création d'un groupement de commandes ayant objet un marché public relatif à la réalisation de prestations de gros entretien de voiries est constitué entre les communes de Vouillé-les-Marais, de Champagné-les-Marais, de Ste Radégonde -des-Noyers, du Gué de Velluire, de la Taillée, de Moreilles et de Nalliers conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 modifiée relatives aux marchés publics.

Cette convention a également pour objet de définir le rôle du coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement.

Dans ce cadre, le programme de voirie est présenté au Conseil.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix favorables :

- Approuve le programme présenté.
- Approuve les termes de la convention précitée et annexée à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire pour leurs signatures
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 19
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois de avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 30 mars 2026

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

741-26 Projet extension réseau eau potable du lotissement de la Croix de Pierre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'un lotissement rue de le Croix de Pierre

Il est donc prévu l'extension du réseau d'eau potable au sein de cette parcelle, prestation effectuée par Vendée eau pour un montant TTC la participation de la commune de 26 971.68€.

- Approuve les termes de la convention précitée et annexée à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire pour leurs signatures
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	19
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 03/04/26

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

742-26 Désignation des jurés d'assises

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée, les instructions reçues, concernant la désignation des jurés aux assises, par tirage au sort dans la liste électorale de la Commune.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal ayant procédé au tirage au sort, désigne :

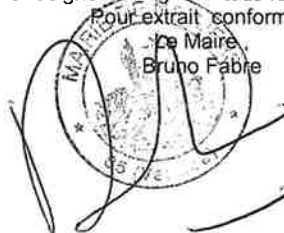
NOM	NOM D'USAGE	PRENOM	DATE NAISSANCE	LIEU NAISSANCE	ADRESSE
AMIOT	AUGER	Liliane Georgette Alice	24/02/1945	Mervent (85)	41 CHEMIN DU QUART
BERGEOT		Gérard Jean Christophe	03/04/1971	Fontenay-le-Comte (85)	5 CITE PIERRE MENANTEAU
DOMANGE		Philippe Nicolas	25/05/1962	Longwy (54)	46 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
JEANNEAU		André François Emile	11/02/1946	Fontenay-le-Comte (85)	11 RUE DU PORT
RENARD	RENARD	Stéphanie	10/04/1973	Rochefort (17)	5 CHEMIN DU BOULEAU
NOYAU		Mélina	10/10/2000	Fontenay-le-Comte (85)	91 Route des Huttes

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	19
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt-six le 13 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 03/04/26

Membres présents :

MM. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, COSSON Mathilde, VEQUAUD Jacques, DAVID Flavie, BONNEAU Nicolas, GRASSINEAU Lydie, PIARD Franck, GRASSINNEAU Aurélie, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, ANDIN Elie, PIERRE Laura, CANTETE Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Mathilde COSSON est élue secrétaire de séance

743-26 Convention de Coordination de la police municipale et des forces de l'Ordre

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 512-4 à L. 512-7 relatifs aux conventions de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État ;

Vu le décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination ;

Considérant que la sécurité publique est une priorité pour la commune de Nalliers et qu'une coopération étroite entre la police municipale et la gendarmerie nationale est indispensable pour garantir l'ordre, la tranquillité et la sécurité des administrés ;

Considérant que la signature d'une convention de coordination est obligatoire dès lors que le service de police municipale comporte au moins cinq agents, ou, à défaut, qu'elle est fortement recommandée pour définir les missions respectives et les modalités de collaboration (patrouilles communes, échanges d'informations, utilisation des fréquences radio, etc.) ;

Considérant le projet de convention joint à la présente, établi en concertation avec les services de la Préfecture et les forces de sécurité de l'État ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** les termes de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État telle qu'annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Représentant de l'État dans le département (Monsieur le Préfet) et, le cas échéant, les autorités de gendarmerie.
- **DIT** que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme
Le Maire
Bruno Fabre
